A 5509
06_10_99
77B16

LA FOIR'FOUILLE SA
Société Anonyme au capital de F. 7.000 000
Siège Social : 76 allée Niels Bohr
ZAC du Millénaire
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
MONTPELLIER B.309.966.166

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juillet 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le 30 juillet,
A 15 heures,

Les actionnaires de la société LA FOIR'FOUILLE, société anonyme au capital de 7.000 000 F, divisé en 700.000 actions de 10 F chacune, dont le siège est 76 allée Niels Bohr - ZAC du Millénaire, 34965 MONTPELLIER CEDEX 2 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 15 juillet 1999 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Joëlle POIRIER, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société FORFINANCE SA représentée par Monsieur Alain BEN BEHE et Monsieur Claude BEN BEHE, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Julia BEN BEHE est désigné comme secrétaire.

La société ACL AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 15 juillet 1999, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 699.636 actions sur les 700.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Option pour le régime de l'intégration fiscale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer Monsieur Alain BEN BEHE, demeurant 92 rue de l'Egalité - 59700 MARCQ EN BAROEUL, Monsieur Claude BEN BEHE, demeurant 213 boulevard de la Liberté – 59000 LILLE et Madame Julia BEN BEHE, demeurant 213 boulevard de la liberté – 59000 LILLE, en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Alain BEN BEHE, Monsieur Claude BEN BEHE et Madame Julia BEN BEHE, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclare qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'opter, à compter du prochain exercice social, avec les sociétés du groupe auquel appartient notre société, pour le régime de l'intégration fiscale. La société mère " tête de groupe " sera la société FORFINANCE, SA au capital de 17.630.000 francs, dont le siège social est ZA du Parc à Stock – 62820 LIBERCOURT, immatriculée au RCS de Béthune B.383.862.646.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Alain BEN BEHE (*)

Bon pour acceptation de fonction d'administrateur

Claude BEN BEHE (*)

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

Julia BEN BEHE (*)

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateurs.

(*) Faire précéder la signature de la mention " Bon pour acceptation des fonctions d'administrateurs "